DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220408-lmc100000023557-DE

Séance du vendredi 8 avril 2022

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/04/2022 Réception Préfet : 14/04/2022 Publication RAAD : 14/04/2022

DÉLIBÉRATION N° CD-2022/04/08-1/05

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Rapporteur : GOUHOURY Pascal

OBJET: Avenants aux Contrats ruraux (CoR)

Les communes de Vaudoy-en-Brie et Verdelot ont bénéficié d'un Contrat rural (CoR). La commune de Vaudoy-en-Brie souhaite, pour terminer les travaux initialement prévus dans son contrat, bénéficier d'un avenant de prorogation. La commune de Verdelot souhaite modifier une opération du contrat.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 200-16 en date du 17 novembre 2016, relative à l'approbation du règlement du nouveau contrat rural (CoR),

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/05 en date du 15 décembre 2016, relative à l'approbation d'une Convention Territoriale d'Exercice Concerté des compétences relative au dispositif « nouveau Contrat rural » avec la Région-Ile-de-France et au règlement du nouveau Contrat rural,

Vu les délibérations du Conseil départemental n° 1/02 en date du 14 juin 2019 relative à l'approbation du Contrat rural présenté par la Commune de Vaudoy-en-Brie et n° 1/02 en date du 3 avril 2020 relative à l'approbation du Contrat rural présenté par la Commune de Verdelot,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la demande de prorogation du Contrat rural (CoR) de la commune de Vaudoy-en-Brie portant l'échéance de celui-ci au 12 juin 2023,

Article 2 : d'approuver la demande de remplacement de la troisième opération du Contrat rural de la commune de Verdelot « Réfection et création des allées du cimetière » par l'opération « Aménagement avec espaces verts et renforcement de voies communales »,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux Contrats ruraux (CoR) des communes de Vaudoy-en-Brie et Verdelot au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46):

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0):

Se sont ABSTENUS (0):

N'ont pas pris part au vote (0):

Jean-François PARIGI Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne